

TRACE D'ENREGISTREMENT DU SUPPORT MAGNETIQUE DES TELEDECLARATIONS DE SALAIRES (Nouvelle version 2012)

Tableau représentatif de la structure du fichier de déclaration des salaires : (Tailles fixes, exprimées en caractères)

N°Employeur		Code d'exploitation	Période		N° page	N° ligne	N° Assuré Social		Identité Assuré	N° Carte d'identité	Salaire	Zone vierge
Matricule	Clé		Trimestre	Année			Matricule	Clé				
8	2	4	1	4	3	2	8	2	60	8	10	10
10			5				10					
122												

- Le champ **Code d'exploitation** correspond à une codification du taux de cotisation (0000 pour le code ordinaire). Pour de plus amples informations sur cette codification, prendre contact avec le bureau régional de domiciliation.
- Le **Salaire Trimestriel** est exprimé en millimes (pas de virgule).
- Les champs **N° Page** et **N° Ligne** doivent respecter la nomenclature du document papier classique, à savoir : exactement 12 lignes par page avec des numéros de lignes et de pages consécutifs (pas d'omission, pas de doublets).
- Le champs **Identité Assuré** doit être en majuscule, conforme à la carte d'assuré, de la forme prénom, prénom du père, nom. Pour les femmes mariées, le nom à mentionner est le nom de jeune fille.
- Le nom du fichier doit être de la forme :

DS	Num employeur	Code exploitation	.	Trimestre	Annee
2 caractères	10 caractères	4 caractères	1 caractère	1 caractère	4 caractères

Exemple pour la déclaration de l'employeur n°123456-72, sous le code 06 au titre du 1^{er} trimestre 2010, le nom du fichier doit être : DS00123456720006.12010